

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 MAI 2017 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine.

Absente excusée : VUANO Claudine qui a donné pouvoir à Célia BERNAZ.

Secrétaire de séance : Corinne CONVERSET

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Le maire souhaite la bienvenue à Catherine LEBREC et Denis CHATELAIN, nouveaux conseillers désignés suite aux démissions de Christine VOISIN et Mireille FAVIER-BRON.

Il revient sur la dernière séance et précise qu'il n'a pas fait référence au pouvoir que lui avait donné Mireille FAVIER-BRON car il s'agissait d'un mail qui n'était pas signé. Il précise également qu'elle a demandé que soit retranscrite sa demande de reconduction de la convention avec PAYSALP. Le conseil municipal rappelle qu'une décision de non reconduction a été prise à la majorité et ne donne pas suite à cette demande.

Le dernier procès-verbal du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

20170515-01 : DEMISSION DE DEUX CONSEILLERES MUNICIPALES :

1/ Désignation de nouveaux membres aux commissions et délégations

Le maire donne lecture des courriers de démission de Christine VOISIN et Mireille FAVIER-BRON ; Ces deux démissions sont effectives depuis le 27 avril 2017. Il convient de procéder au remplacement de ces deux personnes dans les différentes commissions ou délégations.

Commission voirie, bâtiments, électrification, cimetière, espaces verts : Denis CHATELAIN, nouveau membre

Commission urbanisme : Catherine LEBREC, nouveau membre

Commission scolaire : Célia BERNAZ, nouveau membre

Commission de sécurité : Benoît VOISIN, nouveau membre

Commission des finances : Denis CHATELAIN, nouveau membre

Commission culture et patrimoine : Catherine LEBREC, nouveau membre

Commission d'appel d'offres : Denis CHATELAIN est nommé membre suppléant de la commission d'appel d'offres en remplacement de Christine VOISIN, démissionnaire.

Syndicat des Alpes du Léman : Catherine LEBREC est nommée délégué suppléant en remplacement de Christine VOISIN, démissionnaire.

Responsable affichage panneau des Mouilles et panneau de Terramont :

Denis CHATELAIN remplace Christine VOISIN pour le panneau des Mouilles

Célia BERNAZ remplace Mireille FAVIER-BRON pour le panneau de Terramont.

Il est précisé que le panneau d'affichage de l'Épuyer devra être déplacé vers les containers. Il faudra également étudier la possibilité d'installation d'un nouveau panneau d'affichage à la Chèverrie.

2/ SESAT/SAEML : désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration (collège public)

Suite à la démission de Mireille FAVIER-BRON en qualité de conseillère municipale, il est nécessaire de la remplacer au conseil d'administration de La SESAT/SAEML où elle était membre du conseil d'administration représentant le collège public.

Denis CHATELAIN est désigné membre du conseil d'administration de la SESAT/SAEML représentant le collège public, en remplacement de Mireille FAVIER-BRON.

3/ CCAS : désignation de deux nouveaux membres

Christine VOISIN et Mireille FAVIER-BRON, conseillères démissionnaires étaient membres du conseil d'administration du CCAS élus par le conseil municipal. Il convient de procéder à leur remplacement.

A l'unanimité des présents, sont proclamés membres du CCAS désignés par le conseil municipal en remplacement de Christine VOISIN et de Mireille FAVIER-BRON : Catherine LEBREC et Anne CORNIER-PASQUIER.

Le maire précise que Christine VOISIN réintègrera le CCAS en qualité de membre extérieur en remplacement de Catherine LEBREC ;

20170515_02 : BAIL DU BUREAU DE POSTE : AVENANT N°1

Le maire rappelle au conseil municipal le bail commercial signé avec Poste Immo le 19/11/2015 et prenant effet le 1^{er} janvier 2016, pour les locaux de la Poste situés au Chef-Lieu. Suite à la réorganisation de l'activité postale et à la création de l'agence postale depuis le 1^{er} avril 2017, la Poste ne conserve que la partie arrière des locaux et les trois garages qui continueront à être loués à la commune.

Le maire donne lecture de l'avenant n°1 établi pour la prise en compte de ces changements et des nouvelles conditions de location.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 du bail commercial du bureau de poste présenté
- Charge le maire de le signer

20170515_03 : PERSONNEL COMMUNAL : REGULARISATION DES ASTREINTES AU SERVICE TECHNIQUE

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 précisant les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu la circulaire NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du Ministre délégué aux collectivités territoriales portant sur la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2002,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 mai 2002,

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- La délibération du conseil municipal du 24 octobre 2002 concernant la mise en place d'astreintes au niveau du service technique dans le cadre du protocole établi le 7 mars 2002 pour la mise en place des 35 heures.

Afin de se conformer à la réglementation, le maire propose de compléter la délibération du 24 octobre 2002 et de définir les cadres d'emplois concernés par ces astreintes qui ne concernent que la filière technique :

Services et emplois concernés : SERVICE TECHNIQUE :

- **Agent de maîtrise**
- **Technicien**
- **Adjoint technique territorial**

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME le recours aux astreintes dans les conditions susvisées,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants,
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

- DECIDE de ne pas récupérer les sommes irrégulièrement versées dans le cadre du contrôle à postériori des salaires

20170515_04 : INAUGURATION DES AIRES DE JEUX ET DU SENTIER D'INTERPRETATION LE 1^{ER} JUILLET 2017 : ORGANISATION ET MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE PREPARATION

Le maire précise que l'inauguration des aires de jeux (Chef-Lieu et lac de Vallon) et du sentier d'interprétation a été fixée au 1^{er} juillet 2017. Afin de préparer l'organisation de cette manifestation, le maire propose la création d'un groupe de travail. Catherine LEBREC signale qu'il y a le même jour la fête de fin d'année des deux écoles publique et privée.
Composition du groupe de travail : Jean-Louis VUAGNOUX, Anne CORNIER-PASQUIER, Célia BERNAZ, Régis PASQUIER. (Il faudra également convoquer Sylvain DURAND, chargé de mission aux Alpes du Léman).

20170515_05 : HALTE-GARDERIE MUNICIPALE D'HIRMENTAZ : TARIFS SAISON D'HIVER 2017/2018

Dans le cadre de la préparation de la saison d'hiver 2017/2018 à la halte-garderie municipale d'Hirmentaz, le maire présente les tarifs proposés par la responsable.

Après analyse et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient les tarifs proposés,
- les fixe ainsi pour la saison d'hiver 2017/2018 :

TICKETS	En Euros
Heure simple	10.00
Demi-journée	19.00
Journée	32.00
Forfait 6 ½ journées	95.00
Forfait 6 journées	170.00
Supplément par jour si garde entre 12 h et 13 h 30 (repas non fourni)	9.00

20170515_06 : INDEMNITE 2017 DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le maire propose de renouveler pour l'année 2017 le versement de l'indemnité de gardiennage à la personne de la commune qui assure ce service en remplacement du prêtre résident depuis septembre 2004.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne un avis favorable, pour le versement de la totalité de l'indemnité, **soit 479,86 €**, à la personne responsable du service, conformément à la circulaire préfectorale du 21 avril 2017.

20170515_ 07 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont présentées, pour lesquelles la commune n'a pas de projets particuliers et ne souhaite pas solliciter la CCHC, titulaire du droit de préemption, pour rétrocéder ce droit.

- Parcelle bâtie cadastrée section F n° 1519 au lieudit « Sous la Croix », propriété de Mrs MERANDON Gilbert et Lucien ;
- Parcelles E 1326 et E 1775 au lieudit « La Côte », propriété de Mme DEPIERRE Christine.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Dissolution du Syndicat des Alpes du Léman : Avancement et calendrier prévisionnel

Anne CORNIER-PASQUIER confirme la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman à la fin de l'année 2017. L'arrêté préfectoral de dissolution sera pris début 2018 après le vote du compte administratif. La répartition de l'actif et du passif sera fait au niveau de chaque commune adhérente. Le matériel bureautique sera affecté à l'Office de Tourisme. Les équipements (signalétique, aires de jeux) resteront aux communes dans lesquelles ils sont implantés.

Sylvain DURAND quittera son poste fin juin 2017. C'est Isabelle CURT-COMTE, Directrice, qui assurera ses tâches administratives jusqu'à la dissolution. Quant au poste de Sébastien BERTHET (actuellement en disponibilité) il devrait être pris en charge par l'ensemble des communes en cas de retour de l'intéressé, selon la clé de répartition. Trois réunions sont programmées jusqu'à la dissolution.

- Lac de Vallon : Enquête parcellaire

Dans le cadre du projet d'aménagement du lac de Vallon, le maire rappelle que la commune doit acquérir les berges du lac et le lac dans son intégralité. L'ensemble des propriétaires du lac n'ayant pu être identifiés, la commune a demandé l'ouverture d'une nouvelle enquête parcellaire. Par arrêté en date du 26 avril 2017, Monsieur le préfet a prescrit l'enquête parcellaire qui se déroulera à la mairie du 19 juin 2017 au 3 juillet 2017.

- Demande pour lancer une activité trottine herbe à Hirmentaz : Avis du conseil municipal

Lecture du mail des responsables de la SESAT relatif à une demande d'un particulier de lancer une activité trottine herbe cet été à Hirmentaz sur le téléski du palet roulant ou celui des Sources. Par manque d'éléments, le conseil municipal ne peut pas se prononcer et précise qu'une consultation des alpagistes sera demandée dans tous les cas.

Informations diverses :

- Rénovation de la mairie – marchés de travaux : l'ouverture des plis est programmée jeudi 18 mai à 9H30.
- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes : l'appel d'offres a été lancé
- Adressage et numérotation des rues : l'appel d'offres pour la fourniture des panneaux et des numéros a été lancé. Il faudra mettre en place la communication pour l'information et la remise des numéros de rues aux administrés. Il est également suggéré la création d'un plan des rues afin d'informer au mieux la population. Un devis établi par le bureau CICL est présenté. Une proposition sera demandée également à Média communication en même temps que la décision de renouvellement ou non de l'agenda pratique.
- Elections législatives des 11 et 18 juin 2017 : Mise en place des permanences du bureau de vote
- Urbanisme : Informations par Michel CONVERSEZ concernant l'avancement du PLUih
- Vente des lots de bois « Sous la Mâche » : 8 lots sur 20 ont été vendus. Une nouvelle vente sera programmée pour les 12 lots restants.
- Information par Régis PASQUIER du projet de la CCHC de mise en place de bandes cyclables le long des routes départementales.
- Demande de Anne CORNIER-PASQUIER de mise à jour du site internet concernant les travaux de bâtiments, d'assainissement etc...
- Accrobranches : Compte-rendu de la visite sur place avec l'ONF et les propriétaires d'une parcelle boisée privée incluse dans le périmètre de l'accrobranchement sur laquelle des équipements ont été installés sans convention. Afin d'éviter le démontage, une proposition d'achat de la parcelle sera faite par la commune. L'ONF fera une estimation des bois. Les propriétaires ont accepté de laisser en l'état jusqu'à l'automne afin de ne pas pénaliser l'activité durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.